

annexionnistes, mais aucun d'entre eux n'a réussi à se faire réélire au cours des dernières élections. C'est vous dire ce qu'en pense la population. J'étais de ceux qui croyaient que l'abrogation du Traité de Réciprocité nous causerait des torts irréparables, mais il n'en a rien été. Maintenant, je pense que c'est peut-être la meilleure chose qui ait pu nous arriver. Nous avons l'habitude de vendre aux Américains nos matières premières à bas prix pour acheter ensuite les produits manufacturés au prix fort. Ce sont les Américains qui avaient le privilège de manufacturer les produits. Maintenant, des manufactures se créent un peu partout au pays; elles s'implantent solidement puisque nous pouvons faire face à la concurrence; les taxes sont maintenant beaucoup plus élevées aux États-Unis et la mécanisation est telle que le coût de la main-d'œuvre n'est plus un obstacle aussi important. Avec notre charbon, notre fer et nos autres ressources, nos manufactures peuvent s'attendre à un avenir très prometteur. Je suis allé à Hull il y a quelques jours visiter l'établissement de M. Eddy qui y fabrique des allumettes, des bacs, des seaux, etc. J'ai pu constater qu'il y emploie 2,000 personnes et qu'il a connu une croissance très rapide au cours des six dernières années. Ce Traité nous permettra d'entreprendre et de terminer, dans des délais acceptables, je l'espère, le chemin de fer du Pacifique. Nous avons parmi nous pour la première fois au cours de cette session des sénateurs qui représentent le Manitoba et la Colombie-Britannique et qui feraient honneur à n'importe quelle assemblée législative; s'ils reflètent bien les désirs de leurs populations, nous pouvons nous attendre à de grandes choses de la part de cette région de la Puissance. Avec un bon gouvernement comme celui qu'elle a actuellement, et avec ses énergies bien canalisées, cette Puissance est vouée à un brillant avenir. Le sénateur de Parkerville disait l'autre jour que si seulement il pouvait voir la Nouvelle-Écosse il serait prêt à mourir, je l'invite à venir en Nouvelle-Écosse; nous lui ferons un bon accueil; nous ne l'enterrerons pas; au contraire, nous le traiterons très bien et nous le renverrons chez lui plus fier que jamais de son pays. Nous regretterons seulement de ne plus l'avoir parmi nous avec son bon visage et son humour. Messieurs, vous verrez toujours les Néo-écossais se montrer patriotiques et loyaux, prêts à faire des sacrifices dans l'intérêt général. Ils croient vivre sous le meilleur régime de gouvernement possible et relever du meilleur monarque à avoir jamais brandi le sceptre.

L'hon. M. MACPHERSON : Il est certainement difficile de poursuivre le débat sur un sujet qui a déjà suscité tant d'intérêt. Cependant, il revêt une telle importance qu'il mérite mieux qu'un simple vote sans explication. Je pense que le Traité risque d'être le plus avantageux s'il réussit à faire l'unanimité au pays. La question est sûrement l'une des plus importantes à être débattues devant ce Parlement. Je ne peux prétendre être un nouveau converti aux bienfaits de ce Traité. J'en suis partisan depuis le début, non pas que j'en sois satisfait à cent pour cent, non pas que je ne voudrais pas y voir apporter des améliorations au nom du Canada; je le considère plutôt comme un compromis.

Dans ce genre d'affaire, chacune des parties ne peut jamais prétendre faire accepter sa volonté à cent pour cent, et si à mes yeux il y a une chose qui milite en faveur du Traité dans ce cas-ci, c'est bien le fait qu'on trouve à y redire de part et d'autre. C'est comme une décision arbitraire. Je ne m'attendais pas, je dois dire, à ce que les négociations débouchent sur une complète réciprocité. La politique et la réalité américaines obligent les Américains à rejeter cette idée, du moins pour les produits agricoles.

La guerre civile a eu des conséquences très graves pour les Américains; elle les a obligés à imposer lourdement les marchandises internes et externes, plusieurs articles produits aux États-Unis mêmes sont spécifiquement touchés; dans ces circonstances, il était difficile de s'attendre qu'ils permettent l'entrée libre chez eux des produits canadiens. Le Traité de Réciprocité a été abrogé en 1866; en vertu de ce Traité, les Américains jouissaient à peu près des mêmes privilèges que ceux qui leur sont accordés maintenant. Nous leur accordons un droit de pêche le plus large possible à compter de maintenant. L'abrogation du premier traité nous a permis de faire valoir nos droits souverains sur les bancs de pêche en exigeant que les Américains obtiennent une licence pour pêcher, mais nous avons prévu seulement un taux nominal. La question était de savoir s'il convenait de continuer d'exclure le poisson du libre marché aux États-Unis parce que nos produits agricoles ne pouvaient eux aussi être admis aux États-Unis. Nous devions accepter la réciprocité la plus large possible et le Traité la confère en ce qui concerne les pêcheries. À mes yeux, l'admission du poisson est une très bonne compensation pour le droit qui est accordé aux Américains de venir pêcher dans nos eaux. Cependant, le Traité va plus loin puisqu'il prévoit, si l'échange des privilèges dans le domaine des pêcheries n'est pas suffisant, un système d'arbitrage destiné à déterminer la valeur des concessions faites de part et d'autre. En bon libre-échangiste, je suis prêt à accepter le libre-échange le plus large qu'il soit possible d'obtenir à ce moment-ci en prévision d'une plus grande réciprocité grâce à des relations amicales avec les États-Unis. J'estime que le maintien de notre prospérité dépend dans une large mesure des relations cordiales que nous pouvons entretenir avec nos voisins. Les observateurs de la scène commerciale au pays savent très bien que la dissolution possible de la Conférence de Genève à un certain moment a fait craindre pour le maintien de notre prospérité. Je ne serais pas prêt à faire des sacrifices exagérés ou déraisonnables si nos droits nationaux étaient en jeu, mais je suis certain en revanche que la mère patrie ne nous demanderait pas de ratifier un traité qui ne sauvegarderait pas son honneur ou qui ne serait pas dans notre meilleur intérêt. En nombre, nous ne sommes pas égaux à nos voisins puisque nous ne sommes que quatre millions contre quarante millions; nous avons cependant nos droits nationaux et je serai le premier à les défendre en cas de besoin. En outre, le reste du monde a suffisamment le sens de la justice pour nous aider à faire valoir nos justes droits en cas de nécessité. Nous devons nous rappeler que les stipulations concernant les pêcheries ne doivent rester en vigueur que douze